



PING'STAGES Vacances d'été 2024

Organisés par le club de tennis de table de Saint Genis-Laval
Avec Tactical-Game, récompenses, repas festif final...

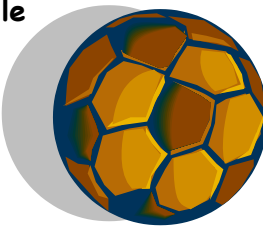
Stage 1 : du lundi 8 au vendredi 12 juillet

Stage 2 : du lundi 19 au vendredi 23 août



AU PROGRAMME :

- Initiation-perfectionnement tennis de table
- Multi-activités (jeux, sports-collectifs)
- Tactical-Game sur place
- Sortie au Méga CGR
- Repas organisé le dernier jour
- Olympiades avec récompenses



HORAIRES : Tous les jours de 9h à 17h. (Pique-nique à apporter, permanence assurée à partir de 8h30 et jusqu'à 17h30 maxi). Tenue de sport indispensable !

TARIF : Le prix d'un stage (5 jours) est de 106€ tout compris (encadrement, animation, récompenses, repas du dernier jour, activités, sorties...

LIEU stage juillet : **Gymnase Mouton - 23 rue des Collonges - 69230 SAINT GENIS LAVAL**

LIEU stage août : **Gymnase d'Aubarède - 91 route de Vourles - 69230 SAINT GENIS LAVAL**

RENSEIGNEMENTS : christophe.bonnart@free.fr

AGES : de 8 à 14 ans.

INSCRIPTIONS : Le nombre de places étant limité, merci de retourner au plus vite par courrier le talon ci-dessous complété et le chèque à l'ordre « TTSGL » (Chèques vacances et Coupons Sports acceptés) à l'adresse:

M. Roger PERON - 25 rue des Halles - 69230 Saint-Genis-Laval

(Stage annulable en cas de trop faible effectif. Liste des inscrits consultable sur le site du club : « www.ttsgl.com »)

NOM :

PRENOM :

Né le : / / 20

ADRESSE :

TELEPHONE :

Adresse mail **lisible** :

(à laquelle vous seront envoyées toutes les informations du stage)

Participera au STAGE 1 du 8 au 12 juillet: OUI NON

Participera au STAGE 2 du 19 au 23 août: OUI NON

} *Rayer la mention inutile
Entourer celle voulue*

Ecole où est scolarisé l'enfant: _____ je souhaite une facture : OUI NON

J'autorise mon enfant à partir seul à 17h du Lundi au Vendredi : OUI NON

Mon enfant souffre d'allergies : OUI NON si oui, lesquelles

Autorisation parentale d'intervention chirurgicale

Je, soussigné(e) père-mère-tuteur légal de l'enfant, autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur l'enfant.

Fait à le / / 2024 Signature des parents ou tuteur légal :

